

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE  
De 9 postes d'adjoint technique à temps non complet  
(17,30/35ème)  
et de 2 postes d'adjoint technique à temps complet**

**DGA proximité – « Nautilus »**

DGS - Ressources humaines - AL  
N° 2021 - D - 146

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-I-2°,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein du service accueil de Nautilus,

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 9 postes d'adjoint technique à temps non complet (17,30/35ème) et 2 postes d'adjoint technique à temps complet au sein de la DGA proximité, service accueil de Nautilus à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, pour 4 mois.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 2 juin 2021  
Par délégation  
Pour le président,  
Le conseiller délégué, membre du bureau,  
Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en  
Préfecture le : - 9 JUIN 2021

Publié ou notifié

Le : - 9 JUIN 2021

